

nous serons encore limités, cette fois, à 30 jours, selon l'amendement au Règlement.

En compensation, je crois que nous sommes en droit de demander aux différents ministres de prêter l'oreille de façon particulière aux requêtes que nous pourrions leur faire directement...

**M. le président suppléant:** A l'ordre! Je regrette d'interrompre l'honorable député, mais c'est la troisième fois que la présidence est obligée d'intervenir. L'honorable député traite de différents ministères et de certaines attitudes du gouvernement, mais je suis d'avis qu'il devrait parler d'une façon toute particulière du ministère du Travail.

**M. Régimbal:** Entendu, monsieur le président!

[Traduction]

J'aimerais dire également que dans les questions de travail et de main-d'œuvre, on est très désappointé du ministère du Travail relativement à l'assurance-chômage pour les travailleurs agricoles à plein temps et à l'augmentation des allocations de formation. Il est remarquable qu'aucun nouveau projet n'ait été présenté. C'est pourquoi nous suivrons l'activité du nouveau ministère de la Main-d'œuvre avec beaucoup d'intérêt et beaucoup d'espoir. S'il ne se produit rien, il semble que le gouvernement s'imagine que tout va bien sur le front du travail. Regardons-y à deux fois.

Nous espérons que le gouvernement ne commettra pas l'erreur dont il s'est rendu coupable à la fin des années quarante et au début des années cinquante en ne comptant pas sur la caisse de la Commission d'assurance-chômage pour combattre la régression. Le temps est maintenant venu d'instituer les projets et les programmes d'urgence qui nous permettront de traverser la période difficile qui suivra probablement l'année du centenaire.

Le gouvernement sait très bien que lorsque les conservateurs sont arrivés au pouvoir en 1957, ils ont hérité d'une économie agonisante et d'une balance commerciale déficitaire. Ils ont dû repartir à zéro et remonter la côte, grâce à leur programme législatif audacieux. L'ancien gouvernement semblait parfaitement rassuré par l'état de la caisse d'assurance-chômage. En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, la caisse était à sec, car tout le pays a dû souffrir en attendant que les nouvelles mesures commencent à porter fruit.

Il vaut la peine de signaler ici que nos programmes de travail actuels viennent de cette période et restent encore autant d'actualité que lorsque les conservateurs les ont conçus. Je pense, d'abord, à l'ARDA, ensuite au programme des travaux d'hiver et, enfin, au programme d'aide à la formation technique

[M. Régimbal.]

par l'entremise des écoles de formation professionnelle. C'est le genre de projets que le gouvernement actuel doit élaborer maintenant pour assurer la croissance de notre main-d'œuvre ouvrière.

Qu'avons-nous obtenu pour le monde du travail depuis 1963, si ce n'est des efforts en vue de maintenir ces programmes? Rien de neuf. En fait, les retards apportés aux versements relatifs aux travaux d'hiver ont souvent créé des problèmes à nos petites municipalités qui n'ont pu entreprendre de nouveaux travaux au cours de l'été parce que, n'ayant pu rembourser à temps leurs emprunts aux banques, elles se voyaient refuser de nouvelles avances. Nous proposerions qu'on accélère la procédure pour que la chose ne se reproduise plus.

Nous ne parlerons même pas de l'allocation de \$500 pour la construction domiciliaire, car le gouvernement actuel l'a plus qu'annulée en imposant sur les matériaux de construction une taxe de 11 p. 100 qu'il s'entête encore à maintenir. Les électeurs ne sont pas près d'oublier que les membres du gouvernement ont voté contre notre amendement sur cette question. Le gouvernement devrait étudier notre recommandation et permettre aux gens de soustraire leurs taxes municipales et scolaires—jusqu'à concurrence de \$500—de leur revenu imposable, afin de venir directement en aide aux petits propriétaires et aux salariés.

**L'hon. M. Starr:** Monsieur le président, au cas où la présidence ne saurait pas ce qui relève de la compétence du ministre du Travail, permettez-moi de signaler que la gratification de \$500 pour les travaux d'hiver en relève effectivement.

**M. le président suppléant:** A l'ordre. Je faisais tout simplement observer au député d'Argenteuil-Deux-Montagnes qu'il doit limiter ses observations autant que possible au ministère du Travail.

**L'hon. M. Starr:** C'est ce qu'il faisait.

**M. Régimbal:** Monsieur le président, je vais tâcher de me surveiller un peu plus, mais il est très difficile de traiter d'un sujet sans parler de ses nombreuses ramifications. Je ferai de mon mieux, mais vous devrez peut-être me rappeler à l'ordre.

Il faut favoriser l'essor des petites industries dans nos régions éloignées d'un bout à l'autre du pays, et le ministre doit exercer toutes les pressions voulues sur le ministère de l'Industrie pour qu'il favorise l'établissement et l'expansion des petites industries, car rien ne sert d'offrir des programmes de formation si les travailleurs doivent quitter nos petites villes, faute de travail.

La formation est sans doute une excellente chose, mais le ministère de la Main-d'œuvre